



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

JCT/IC/NL – N° VILLE_2017DL134

Date de convocation : 30 novembre 2017

Affichage du compte-rendu : 21 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS - Subvention 2018 - Avance - Echéancier

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Claude COLIN, Dominique BABE, Souade KACI, Muriel PEILLON, Danièle POTIRON, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON BALLESTEROS, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Souade KACI), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Annie BERTON (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Claude COLIN

Par la délibération n° VILLE_2016DL123 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a autorisé la conclusion d'une convention 2017-2019, signée le 20 janvier 2017, avec l'association « LE POLARIS DE CORBAS », dans le domaine culturel.

Pour mémoire, la ville de Corbas a accordé à l'association « LE POLARIS DE CORBAS » une subvention de 312 000 € en 2014 et 2015, de 481 266,06 € (dont 169 266,06 € pour équilibrer la mise à disposition du personnel de la ville à l'association) en 2016 et de 491 519,42 € (dont 179 519,42 € pour équilibrer la mise à disposition du personnel de la ville à

l'association) en 2017. Pour rappel, il avait été décidé d'attribuer une avance sur subvention lors des exercices précédents.

Ce mécanisme permet à l'association « LE POLARIS DE CORBAS » d'optimiser sa gestion de trésorerie en étalant et en répartissant le versement de la subvention de la ville, en fonction de ses besoins financiers. Cela évite par ailleurs à l'association d'avoir à recourir à des services bancaires, qui engendreraient des frais financiers, pour payer par exemple ses fournisseurs et ses salariés.

Du fait de la perspective du vote du budget primitif 2018 et de la convention précitée qui prévoit cette possibilité dans son article 5, il s'avère opportun d'attribuer une avance sur subvention dont le versement s'effectuerait selon l'échéancier suivant :

• janvier 2018	• 21 890,00 €
• février 2018	• 38 827,00 €
• mars 2018	• 58 918,00 €
• avril 2018	• 34 640,00 €
• mai 2018	• 33 167,00 €
• juin 2018	• 16 197,00 €

Total échéancier prévisionnel : 203 639,00 €

Il faut noter que cette avance ne présume en rien du montant définitif de la subvention qui sera accordée au moment du vote du budget primitif 2018 ou lors d'une délibération spécifique.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **ACCORDE** à l'association « LE POLARIS DE CORBAS » une avance sur subvention, dont le versement s'effectuera dans les limites et selon l'échéancier précisé ci-dessus ;
- **DECIDE** que cet échéancier sera complété en fonction du montant de la subvention définitive, qui sera attribuée par le conseil municipal, à l'occasion du vote du budget primitif 2018 ou lors d'une délibération spécifique ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2018 au chapitre 65 fonction 33 et compte 6574.

Adopté à l'unanimité

Avec 1 abstention : Maurice DUMONTET

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 19/12/2017

Affiché le



ID : 069-216902734-20171214-VILLE_2017DL134-DE